



## PROCÈS-VERBAL

de la 6<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil de quartier Des Châteaux  
tenue le mercredi 6 octobre 2021 à 19 h 15, en visioconférence

### Étaient présents

M. Louis Lefebvre	Président
M <sup>me</sup> Katia Gaudreault	Vice-présidente
M. Jean-Claude Falardeau	Trésorier
M <sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau	Administratrice
M <sup>me</sup> Jennifer Vachon	Administratrice
M <sup>me</sup> Laurie Plamondon	Administratrice

### Était absente

M <sup>me</sup> Isabelle Chabot	Secrétaire
---------------------------------	------------

### Étaient également présents

M. Raymond Dion	Conseiller du district Loretteville-Les Châteaux, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M <sup>me</sup> Lyne Chartier	Conseillère en environnement, Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture, Arrondissement de Beauport
M <sup>me</sup> Marie-Josée Lagacé	Directrice de la section plein air, Division du plein air et de l'animation urbaine
M. Frédéric Lessard-Poulin	Conseiller en loisir, culture et tourisme, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Division des activités aquatiques et des sports
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Mylène Bernard	Secrétaire de soutien

### IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, 11 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour adopté

<b>21-06-01</b>	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
<b>21-06-02</b>	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 20
<b>21-06-03</b>	Nouvelle secrétaire de soutien	19 h 25
<b>21-06-04</b>	Présentation de la Ville – Gestion du parc Montchâtel et de la protection du boisé	19 h 30
<b>21-06-05</b>	Présentation de la Ville - Plan directeur en loisirs aquatiques	20 h
<b>21-06-06</b>	Cooptation d'une nouvelle administratrice	20 h 30
<b>21-06-07</b>	Questions et commentaires du public	20 h 35
<b>21-06-08</b>	Dossiers du conseil de quartier	21 h 10
	1) Projets de sécurité routière	
	a. Révision du plan d'action 2021	
	b. Demande 2022	
	2) Réunion des présidents des conseils de quartier du 23 septembre	
	3) Pétition du Boisé Des Châtel	
	4) Route Penney, compte rendu du 13 septembre	
<b>21-06-09</b>	Période d'information du conseiller municipal	21 h 25
<b>21-06-10</b>	Fonctionnement du conseil	21 h 40
	a. Trésorerie et déboursés	
	b. Résolution pour le secrétariat de soutien	
	c. Correspondance	
<b>21-06-11</b>	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 1er septembre 2021	21 h 50
<b>21-06-12</b>	Levée de l'assemblée	21 h 55

## **21-06-01 Ouverture de l'assemblée**

M. Louis Lefebvre, président, ouvre la réunion à 19 h 18. Il y a quorum.

M. Lefebvre souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à la réunion, aux présentateurs de la Ville de Québec ainsi qu'à une toute nouvelle administratrice du conseil, M<sup>me</sup> Laurie Plamondon. Il en profite également pour remercier M. Raymond Dion, qui terminera son mandat de conseiller municipal le 7 novembre prochain, pour tout le support qu'il a su offrir au conseil.

Finalement, il félicite son équipe pour la réussite de la campagne de sensibilisation à la vitesse aux abords des écoles. Le projet d'affiches a eu un impact considérable auprès des citoyens et fut une réelle réussite.

## **21-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Louis Lefebvre fait lecture de l'ordre du jour.

M. Jean-Sébastien Mathon propose l'ajout du point « Cooptation d'une nouvelle administratrice ».

Sur une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par M<sup>me</sup> Katia Gaudreault, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

## **21-06-03 Nouvelle secrétaire de soutien**

### **21-CA-17 Résolution permettant d'autoriser les dépenses pour les services de secrétariat de soutien**

Sur une proposition de M. Louis Lefebvre, dûment appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau, il est résolu unanimement d'accepter de payer la somme de 90 \$ pour les services de secrétariat de soutien pour chacune des séances ordinaires ou assemblée générale du conseil de quartier Des Châtelés pour le reste de l'année 2021.

## **21-06-04 Présentation de la Ville – Gestion du parc Montchâtel et de la protection du boisé**

M<sup>me</sup> Lyne Chartier, conseillère en environnement, Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture, présente au conseil le projet de gestion du parc Montchâtel et de protection du boisé.

Elle précise d'abord que le parc d'environ 16 hectares, présentant une grande diversité forestière et des milieux humides, est zoné « Conservation naturelle Rb », ce qui implique des aménagements axés sur la mise en valeur du milieu naturel en vue de sa protection.

Le parc compte actuellement des aménagements officiels, tels qu'un pavillon de services avec stationnement et des sentiers pédestres aménagés. On y dénombre aussi une importante quantité de sentiers informels de vélo de montagne, également empruntés par les randonneurs, situés sur des terrains appartenant à la Ville de Québec ou à des propriétaires privés. L'existence de ces sentiers est largement diffusée sur les médias sociaux, engendrant ainsi une fréquentation accrue du parc.

Les enjeux liés à ces sentiers informels sont multiples : ils empiètent sur des propriétés privées, sont aménagés sans autorisation dans des milieux sensibles, ils ne respectent aucune norme technique et ne comportent aucune signalisation, ce qui engendre notamment une méconnaissance des usagers quant à leur niveau de difficulté et des conflits d'usage entre cyclistes et marcheurs l'été, ou entre skieurs et motoneigistes en hiver.

Pour régler ces problématiques, la Ville travaille donc à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement et d'un plan de mise en œuvre du parc Montchâtel. Ce dernier est présenté par M<sup>me</sup> Marie-Josée Lagacé, directrice de la section du plein air. Déjà, des panneaux de sensibilisation sur les activités autorisées et les comportements à adopter ont été placés aux accès du parc, une analyse des sentiers à conserver ou à fermer a été effectuée, et des démarches pour faire cesser les aménagements de sentiers de vélo de montagne informels ont été entreprises. À court terme, la Ville procédera à l'installation sur les sentiers des panneaux de sensibilisation relatifs à la cohabitation entre usagers et poursuivra ses démarches d'acquisition de terrains. À moyen ou long terme, une consultation publique aura lieu auprès des citoyens, organismes et partenaires, en vue de l'élaboration du plan directeur, puis de sa mise en œuvre.

M. Louis Lefebvre demande aux présentateurs s'il existe un plan d'intervention pour agir lors d'activités illégales dans le secteur du parc. M<sup>mes</sup> Lagacé et Chartier mentionnent qu'aucun système de surveillance n'est en place et que le travail qui se fait est plutôt en amont. Les principaux groupes de cyclistes ont d'ailleurs été rencontrés par la Ville afin qu'ils comprennent les problématiques sur le milieu naturel, mais aussi leur part de responsabilité si un citoyen se blesse sur l'un de leurs sentiers.

Un citoyen cherche à savoir si le plan prévoit de préserver les usages en place et de les baliser, ou s'il est plutôt question de bannir certaines activités. M<sup>me</sup> Lagacé répond que l'objectif initial est de s'inspirer des activités qui sont déjà pratiquées dans le parc afin de répondre aux besoins des usagers, de favoriser le multi-usage, mais que la protection des milieux humides demeurera prioritaire.

En terminant, M. Raymond Dion déplore le fait qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour appréhender un plan directeur pour ce parc, dans lequel les coupes d'arbres illégales et les conflits d'usages sont connus depuis longtemps. Il remercie les présentatrices pour leur travail et souhaite un développement cohérent et harmonieux du parc.

## **21-06-05 Présentation de la Ville - Plan directeur en loisirs aquatiques**

M. Frédéric Lessard-Poulin fait une présentation du plan directeur en loisirs aquatiques, dont l'objectif est de prévoir les futurs investissements à effectuer sur le territoire de la ville d'ici 2027.

Le secteur nord, dans lequel se trouve notamment le quartier Des Châtel, présente la plus faible concentration de piscines, extérieures comme intérieures, et de jeux d'eau, malgré la proportion de population qui y vit. Dans l'objectif de répondre aux besoins des citoyens et de répartir équitablement ses installations sur le territoire, la Ville prévoit un rayon de desserte de 5 km pour l'offre de piscines intérieures, de 1,5 km pour les piscines extérieures de

proximité, et de 800 m pour les jeux d'eau. Dans le secteur nord, à la suite de son analyse des besoins, la Ville recommande :

- la construction d'une nouvelle piscine extérieure dans le quartier Des Châtelés;
- la transformation de la piscine de la base de plein air La Découverte en piscine de destination;
- la rénovation majeure de la piscine Château-D'Eau;
- la conversion en jeux d'eau des pataugeoires Saint-Raphaël et De L'Orme;
- la construction de jeux d'eau dans le quartier Val-Bélair.

À la suite de cette présentation, M. Louis Lefebvre rappelle l'implication du conseil dans le dossier, notamment par la mise en circulation d'une pétition ayant cumulé plus de six-cents noms et présentée à la Ville de Québec avec l'appui de M. Raymond Dion. Il se réjouit de savoir que la Ville prévoit la construction d'une piscine extérieure sur le territoire Des Châtelés et mentionne que le conseil surveillera de très près la réalisation de ce projet auquel il tient. Le conseil a d'ailleurs élaboré un document présentant diverses idées pour donner une plus-value à la future piscine. M. Lefebvre demande donc à ce que ce document soit pris en compte lors de l'élaboration du projet.

M. Katia Gaudreault demande si les pataugeoires sont considérées dans l'établissement du ratio effectué par la Ville dans son plan directeur.

M. Lessard-Poulin précise qu'elles n'ont pas été incluses dans le calcul, étant plutôt perçues comme une offre connexe. M<sup>me</sup> Gaudreault demande ensuite pourquoi aucun jeu d'eau n'a été prévu dans le quartier et si la topographie du territoire est prise en compte dans les calculs, mentionnant notamment que l'important dénivelé positif pour se rendre aux installations situées au nord du quartier constitue un enjeu majeur pour les familles se déplaçant à vélo.

M. Lessard-Poulin indique que le dénivelé du kilométrage à parcourir pour se rendre à une installation n'est pas considéré dans le calcul et que, bien que des jeux d'eau dans le parc Véga ne soient pas totalement exclus des possibles, une construction de ce type n'a pas été prévue par la Ville dans son plan.

M. Raymond Dion affirme être déçu du rapport présenté. Compte tenu de la densité de population et du nombre grandissant de jeunes familles dans le secteur, il déplore le fait qu'aucun jeu d'eau n'ait été envisagé à partir du secteur Saint-Claude jusqu'à Chauveau, zone comptant quelque douze-mille citoyens devant se déplacer à plus de 1,5 km pour se rendre à des jeux d'eau.

Au final, M. Lessard-Poulin confirme que les résolutions et pétitions des conseils de quartiers sont tenues en compte par la Ville, mais qu'elle se fie également aux différents indicateurs de ses études pour orienter sa prise de décisions. Il confirme que la construction de la piscine extérieure à Des Châtelés est prévue dans les premières années de la mise en œuvre du plan, soit pour 2025. Finalement, il affirme prendre bonne note des commentaires reçus et de la demande pour des jeux d'eau. Une analyse sera donc refaite à ce sujet.

## 21-06-06 Cooptation d'une nouvelle administratrice

### 21-CA-18 Résolution pour la cooptation d'une nouvelle administratrice

Le conseil de quartier a reçu la candidature valide de M<sup>me</sup> Laurie Plamondon et la nomme à titre d'administratrice cooptée. La résolution est proposée par M<sup>me</sup> Jennifer Vachon, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau.

M<sup>me</sup> Plamondon, citoyenne du quartier depuis vingt ans, s'intéresse particulièrement au dossier de sécurité routière depuis le printemps dernier. M. Lefebvre en profite pour souligner le dynamisme et la grande implication de M<sup>me</sup> Plamondon dans les dernières activités du conseil.

M. Jean-Sébastien Mathon rappelle finalement qu'une place est toujours disponible pour l'ajout d'un dernier membre coopté dans le conseil.

## 21-06-07 Questions et commentaires du public

### Partys au parc Montchâtel

Un citoyen se dit préoccupé par la problématique des *partys* au parc Montchâtel, dont il a été témoin. Il s'agit selon lui d'un enjeu de sécurité publique autant que d'un enjeu environnemental : consommation de drogues, jeunes exposés à divers problèmes sociaux, amas de déchets, non-respect de la nature dans un milieu humide, etc. Il demande donc si des interventions concrètes sont possibles pour enrayer ces regroupements, qu'il s'agisse de déployer des agents de sécurité, de procéder à des interventions policières ou de sensibiliser les parents. Il considère que la Ville a une responsabilité dans le dossier.

M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau mentionne que le manque d'offre d'activités répondant aux besoins et intérêt des jeunes dans le quartier peut être à la source de tels débordements.

### Développement de la route Penney

Dans un autre ordre d'idées, un citoyen demande si une étude environnementale a été faite au sujet du projet de développement de la route Penney. Il se dit soucieux de l'impact environnemental d'un tel développement, notamment en ce qui a trait à la coupe d'arbres et à la préservation du milieu humide adjacent, qui est une source d'eau potable se déversant dans la rivière Lorette.

À ce sujet, M. Lefebvre confirme avoir participé à la rencontre citoyenne concernant le prolongement de la route Penney. L'entrepreneur y a entre autres expliqué l'étude effectuée et ayant mené à la décision de construire un second bassin de rétention pour préserver le cours d'eau des débordements.

Le citoyen poursuit en relevant qu'une telle étude menée par le promoteur même du projet immobilier est très peu éthique et loin d'être impartiale, ce qui invalide selon lui le processus.

Un autre citoyen prend la parole pour appuyer son prédécesseur. Il fait remarquer que le promoteur a déjà eu des comportements délinquants à l'automne dernier relativement à l'usage de machinerie non conforme pour tenir des sondages de caractérisation du sol. Il doute ainsi qu'il soit possible de lui faire confiance pour mener les études environnementales liées à son propre projet.

M. Lefebvre précise qu'une présentation des points abordés lors de ladite rencontre est prévue à l'ordre du jour afin de les expliquer aux membres du conseil, lesquels pourront ensuite se positionner face au projet à court terme.

M. Mathon ajoute que le projet de règlement final sera présenté au conseil de quartier une fois qu'il sera rendu public et qu'il aura fait l'objet d'une consultation auprès des citoyens du secteur. C'est à ce moment que le conseil émettra son opinion sur le dossier.

Le citoyen ayant la parole demande ensuite si un mécanisme municipal permet toujours aux citoyens de s'opposer aux modifications de zonage. À cette question, MM. Mathon et Dion confirment qu'une période référendaire est bien prévue dans le cadre du projet, bien que les dates ne soient pas encore connues à ce stade-ci, mais qu'il s'agira d'un appel à bonifier le projet de développement et non à l'interdire. Cela dit, les services d'ingénierie et de l'environnement ont été appelés à intervenir dans ce projet, vu la proximité avec les milieux humides et le ruisseau Montchâtel.

Un dernier citoyen regrette de constater que la Ville semble déjà avoir accepté le projet alors que, selon lui, une grande majorité de citoyens s'y opposent. Il demande au conseil quel est son réel pouvoir et s'il est possible d'émettre une opinion défavorable envers le projet dans l'immédiat. M. Dion explique que le conseil dispose surtout d'un pouvoir de recommandation, mais qu'il se doit de se prononcer.

M. Lefebvre, pour sa part, affirme qu'il suit le dossier de près et qu'il n'a pas été rassuré quant à la question du bruit, entre autres, lors de la présentation à laquelle il a assisté. Lorsque tous les administrateurs du conseil seront bien renseignés, la Ville et le promoteur reviendront auprès des citoyens pour les consulter à nouveau et proposer des ajustements au projet en fonction de leurs commentaires. Si ces ajustements ne satisfont pas le conseil, il n'appuiera pas le projet et adoptera une résolution qui sera ensuite acheminée au conseil d'arrondissement.

M<sup>me</sup> Katia Gaudreault signale finalement qu'une pétition circule d'ailleurs à ce sujet.

## **21-06-08 Dossiers du conseil de quartier**

### **1) Projets de sécurité routière**

#### **a. Révision du plan d'action 2021**

M<sup>me</sup> Katia Gaudreault confirme que tout ce qui avait été projeté est rendu. Ne reste plus qu'à procéder à l'entreposage des affiches. M. Jean-Claude Falardeau propose d'offrir un espace de rangement à son domicile. À la suggestion de M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau, un décompte et une vérification de l'état des pancartes seront effectués.

## **b. Demande 2022**

M<sup>mes</sup> Katia Gaudreault et Marie-Lou Carbonneau portent à l'attention du conseil une pratique intéressante vue sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir et dont le conseil pourrait s'inspirer. Il s'agit d'affiches de la forme d'une silhouette d'enfant, à installer sur des terrains ou à fixer dans l'asphalte. Positionnées aux abords des écoles primaires, elles attireraient l'attention des automobilistes afin de les sensibiliser et de les faire ralentir en zone scolaire. Le prix unitaire d'une affiche est de 734 \$, prix descendant à 655 \$ chacune à l'achat d'un lot de cinq. Les écoles seraient mises à contribution afin de partager les fonds. Elles auraient également la responsabilité de les positionner et de les entreposer par la suite.

M. Lefebvre signale que, vu le prix des pancartes, il serait préférable de les positionner au centre de la rue de façon à maximiser leur impact.

Une demande devant être déposée à la Ville d'ici le 30 novembre prochain à 16 h, on procède à un tour de table afin de vérifier l'adhésion de tous les membres du conseil à ce projet. Tous sont en faveur de sa réalisation. M<sup>me</sup> Laurie Plamondon propose d'ailleurs son aide pour solliciter la participation des écoles.

Sur recommandation de M. Lefebvre, M<sup>mes</sup> Gaudreault et Carbonneau rempliront donc le formulaire de demande à transmettre à la Ville.

### **21-CA-19 Résolution pour le dépôt du projet de sécurité routière de 2022 à la Ville**

Considérant le vif succès de son projet 2020-2021 auprès de la population et la demande des citoyens en ce sens, le conseil de quartier désire poursuivre ses interventions en renouvelant sa demande de subvention pour l'année 2021-2022 et en y ajoutant des panneaux en forme de silhouette d'enfant dans les endroits stratégiques désignés par le conseil de quartier.

Le projet projeté pour l'été 2022 combinera celui de 2020-2021 et la nouvelle demande de 2021-2022 soit l'achat de panneaux en forme de silhouette d'enfant.

Ainsi, en continuant d'apposer les affiches « Ralentissez » que nous déplacerons encore dans différentes rues et la disposition des nouvelles silhouettes enfantines aux abords des écoles primaires du quartier des Châteliers nous sommes persuadés de l'engouement et de la sensibilisation que le tout apportera à notre secteur.

Le projet est proposé par Jean-Claude Falardeau et appuyé par Jennifer Vachon.

### **1) Réunion des présidents des conseils de quartier du 23 septembre**

M<sup>me</sup> Katia Gaudreault résume les principaux enjeux soulevés lors de la réunion. Les conseils se questionnent quant à leur réel pouvoir d'action et ont très peu de retours de la Ville concernant leurs résolutions. Ils se sentent très peu écoutés et déplorent également que les bons coups ne soient pas soulignés. Aussi, le budget de fonctionnement est jugé insuffisant par tous les

conseils, qui souhaitent qu'il soit revu à la hausse.

La Ville, lors de cette réunion, a annoncé sa volonté de renouveler l'image des conseils de quartier, entre autres par le rajeunissement du logo. Elle invite ceux et celles qui seraient intéressés à participer au processus à se manifester.

## **2) Pétition du Boisé Des Châtel**

M. Lefebvre explique avoir rencontré des citoyens s'étant mobilisés pour la protection du boisé Des Châtel. Lors d'un récent conseil de Ville, ces derniers ont questionné les élus à propos de la phase 2 du projet de développement de l'Espace d'innovation Chauveau, sans être rassurés par les réponses obtenues. Cela dit, M. Lefebvre leur rappelle qu'ils peuvent compter sur l'appui du conseil de quartier dans le dossier.

M<sup>me</sup> Katia Gaudreault demande ensuite s'il y a eu des développements au sujet de la résolution du conseil. À ce propos, M. Mathon mentionne que, les phases 2 et 3 du projet étant présentement en analyse, il s'attend à obtenir une réponse d'ici la fin du mois de novembre.

## **3) Route Penney, compte rendu du 13 septembre**

M. Louis Lefebvre présente au conseil un résumé de l'atelier de participation active du 13 septembre dernier concernant le projet de développement résidentiel de la route Penney. Quelque 120 citoyens y ont participé. Parmi leurs préoccupations, on mentionne entre autres le respect du milieu naturel, la destruction des espaces verts et le niveau de bruits.

M. Lefebvre demande ensuite aux administrateurs du conseil de consulter la [présentation du projet](#), de prendre soin de bien l'analyser et de lui adresser leurs questions.

M<sup>me</sup> Gaudreault ayant aussi assisté à la rencontre, elle rappelle pour sa part le désir des citoyens de conserver une bande boisée entre leurs terrains et ceux du nouveau développement, ainsi que leur crainte quant à la capacité de l'école primaire Saint-Claude d'accueillir de nouveaux élèves. Les procédés de dynamitage, la possibilité d'ajouter une seconde phase au projet, la création du deuxième bassin de rétention et le stationnement du parc Montchâtel déjà à pleine capacité sont aussi au nombre des enjeux qui ont été soulevés le 13 septembre.

## **21-06-09 Période d'information du conseiller municipal**

M. Raymond Dion revient sur la problématique des *partys* au parc Montchâtel. Il signale avoir demandé l'intervention de la police un peu plus tôt cet été et pense qu'il aura à le faire à nouveau, ce qu'il déplore.

À ce propos, M<sup>me</sup> Katia Gaudreault demande si l'intervention de la maison des jeunes serait possible. M. Dion répond que ce type d'organisme, tout comme les travailleurs de rue, œuvre dans des secteurs bien délimités, dans des parcs urbains par exemple, et non en milieu boisé. Selon lui, il faut agir en amont et s'assurer d'une présence policière avant que ne surviennent des débordements. D'autre part, comme les jeunes qui fréquentent le parc viennent

de partout, de la ville de Québec comme de la Rive-Sud, la problématique ne touche plus que les jeunes du quartier.

Puisqu'il en est à la fin de son mandat, il conseille d'être très vigilants sur les dossiers des jeux d'eau dans le quartier ainsi qu'en ce qui a trait aux phases 2 et 3 de l'Espace innovation Chauveau.

## **21-06-10 Fonctionnement du conseil**

### **a. Trésorerie et déboursés**

M. Falardeau mentionne n'avoir aucun déboursé à faire. Il rappelle que toutes les factures à payer devront lui être acheminées avant le 1<sup>er</sup> décembre, car il doit remettre son rapport financier vers le 20 décembre.

### **b. Résolutions pour le secrétariat de soutien**

#### **21-CA-20 Résolution**

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Katia Gaudreault, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité de payer 90 \$ à M<sup>me</sup> Mylène Bernard pour le procès-verbal du 6 octobre 2021.

### **c. Correspondance**

- Demande de renseignement d'un administrateur du conseil de quartier de l'Aéroport à propos du projet de pancartes;
- Quatre courriels d'opposition de citoyens au projet de la route Penney.

## **21-06-11 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Jennifer Vachon, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre dernier.

## **21-06-12 Divers**

M<sup>me</sup> Marie-Lou Carbonneau signale la problématique de vitesse sur le boulevard des Cimes et souhaite que l'on s'y attarde lors d'une future assemblée.

M. Louis Lefebvre félicite les membres de son équipe pour leur implication citoyenne tout au long de la période estivale, surtout dans le cadre du projet de sécurité routière aux abords des écoles. Ces félicitations sont appuyées par M. Dion, qui mentionne que cette initiative fait beaucoup parler dans les autres quartiers.

M. Lefebvre termine en mentionnant son souhait de voir se réaliser un débat entre les candidats aux prochaines élections municipales.

## 21-06-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée prend fin à 22 h 13. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 3 novembre 2021.



---

M. Louis Lefebvre  
Président



---

M<sup>me</sup> Isabelle Chabot  
Secrétaire

PROJET